

**Fiche d'inscription**  
**Camp Aventure, Le Carroux, Moulin de Tarassac (34)**  
**Du 23 au 25 août 2017**



**Camp Aventure**  
**Du 23 au 25 Août - de 10 à 17 ans**

**Le jeune :**

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Date de naissance :** \_\_\_\_\_ **Age :** \_\_\_\_\_

**Déjà adhérent à l'A.G.A.S. SAISON 2016/2017 :  OUI  NON**

**Responsables légaux du jeune :**

Je soussigné..... (Nom/Prénom),  
responsable légal de ..... (Nom/Prénom),

Adresse complète :

Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. portable : \_\_\_\_\_

E.mail :

Déclare inscrire mon enfant au séjour sur le site de l'A.G.A.S. et l'autorise à participer aux activités organisées pendant le séjour.

Signatures

**Si vos coordonnées changent, contact pendant le séjour:**

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

**Dates du Séjour :**

- Départ le Mercredi 23 août 2017 à 9h30 à la salle des jeunes du Monastère.
- Retour le Vendredi 25 août 2017 à 18h30/19h, salle des jeunes du Monastère.

Le voyage s'effectuera en minibus.

**Effectif et âges :**

Ce séjour est réservé aux jeunes de 10 à 17 ans, 12 places sont disponibles.

**Agréments et assurances :**

Le séjour est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Le séjour est assuré auprès de l'APAC.

**Hébergement et pension :**

Le groupe sera hébergé au camping de la Base du Moulin de Tarassac (34)

Les jeunes dormiront sous tentes de type « igloo » 2 ou 3 places, **prévoir sac de couchage et matelas de camping**. Pour les repas, les veillées ils seront gérés par le groupe au quotidien.

(Si les jeunes le souhaitent, des repas spéciaux comme des grillades pourront être organisés.)

## **Activités :**

-**Mercredi** : Spéléologie.

-**Jeudi** : Baignade et Canoë.

-**Vendredi** : Journée plage à Valras-Plage.

**Les repas seront choisis et préparés par le groupe !**

## **Equipe d'animation**

L'équipe d'animation sera mixte, composée de 2 personnes qualifiées.

## **Suivi médical pendant le séjour :**

Si votre enfant doit suivre un traitement médical pendant le séjour, même s'il sait le gérer seul, merci de nous le préciser sur la fiche sanitaire ou lors de notre rencontre avant le départ.

Si nous sommes amenés à conduire votre enfant chez le médecin, les frais des actes médicaux seront réglés par l'association et devront être remboursés par la famille à l'issue du séjour. Nous vous remettons alors les feuilles de soin qui vous permettront d'être remboursés par votre caisse de sécurité sociale.

**Le contact pendant le séjour vous sera communiqué avant le départ.**

## **Tarifs et règlement:**

Le tarif du séjour est de **130€ par jeune**

Ce tarif comprend la pension complète du lundi 24 juillet (dîner) au mercredi 26 juillet (goûter), le transport, les cours et le matériel de pêche, les autres animations.

**Nous acceptons les Pass séjours de la CAF, les Pass MSA, les chèques vacances de l'ANCV, les chèques CESU et les règlements effectués par certains comités d'entreprise.**

Le séjour est réservé aux membres de l'AGAS.

Si vous n'êtes pas membres de l'AGAS vous devez prendre une adhésion.

### **Adhésion à L'A.G.A.S.**

L'adhésion est familiale (une adhésion par famille), elle est valable jusqu'au 01/09/2016 et permet d'accéder à toutes les activités proposées par l'AGAS. Son tarif est de:

**20 € pour les habitants de Le Monastère / 23 € pour les habitants d'autres communes.**

Fiche d'adhésion et dossier d'inscription disponibles à l'espace Jeunes sur demande

## **Règlement:**

➤ **Un acompte de 70 €** vous est demandé à l'inscription.

Le solde est à régler avant le 16 août 2017.

## **Frais d'annulation:**

Toute annulation de séjour devra être notifiée au directeur de l'AGAS par lettre recommandée et donnera lieu au versement des indemnités suivantes:

- Entre 30 et 21 jours avant le départ: 30% du prix total
- Entre 20 et 15 jours avant le départ: 75% du prix total
- Entre 14 et 8 jours avant le départ: 90% du prix total
- Moins de 8 jours avant le départ: 100% du prix total
- Non présentation: 100% du prix total

Dans tous les cas, l'adhésion à l'association ne pourra être remboursée

## **Comment s'inscrire ?**

La date limite d'inscription est fixée au **16/08/2017**

Attention, le nombre de place étant limité, les premiers inscrits seront les premiers servis !

☞ Si votre enfant est déjà inscrit à la Grange ou à l'espace jeunes ou à toute autre activité de l'AGAS:

Remplir et retourner (voir coordonnées ci-dessous) la fiche d'inscription au dos de ce dossier accompagnée du règlement d'acompte.

☞ Si votre enfant n'est pas encore inscrit à La Grange ou l'espace jeunes ou à toute autre activité de l'AGAS:

- Remplir et retourner (voir coordonnées ci-dessous) la fiche d'inscription au dos de ce dossier accompagnée du règlement d'acompte.

- Remplir et retourner la fiche d'adhésion à l'AGAS dûment complétée et accompagnée du règlement de l'adhésion à l'AGAS.

- Remplir et retourner la fiche sanitaire et de renseignements accompagnée des pièces demandées (photocopie de la page vaccination du carnet de santé, photocopie de l'attestation de carte vitale, photocopie de l'attestation CMU s'il y a lieu, attestation de droits « pass loisirs » et « pass vacances » CAF et MSA).

### **Renseignements et inscriptions**

**AGAS – Fabrice ROZIER**

**Place de la République, 12000 LE MONASTERE**

**05 65 42 83 47 / 06 42 63 27 56**

**[Section.jeunes@orange.fr](mailto:Section.jeunes@orange.fr)**

**Le nombre de place étant limité afin de vous confirmer nos disponibilités une pré-inscription est obligatoire par téléphone avant de nous adresser la fiche d'inscription jointe.**